

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. Désignation

REVEZ VIVEZ est une société par action simplifiée unipersonnelle, proposant toutes opérations de formation professionnelle, de formation de coaching destinées aux entreprises, administrations, personnes morales publiques ou privées, physiques ou morales notamment dans les domaines de compétences suivantes : communication, management, organisation, métiers dans le secteur du tourisme et du marketing.

Elle est enregistrée sous le SIRET n° **89118464000011**, son siège social est fixé au 18 rue Edward Téton à 97354 Rémire-Monjoly.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro **03 97 327 68 97** auprès de la Direction Des Entreprises, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. Cet enregistrement ne vaut pas un agrément de l'État.

2. Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après s'appliquent dans la relation commerciale entre la société REVEZ VIVEZ et son Client.

Elles fixent les conditions dans lesquelles la société REVEZ VIVEZ s'engage à réaliser les prestations de formation.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur les Conditions Générales d'Achat. Toute prestation accomplie par la société REVEZ VIVEZ implique donc l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces conditions générales de vente.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par la société REVEZ VIVEZ et seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

3. Définitions

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation auprès de la société REVEZ VIVEZ.
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.
- CGV : conditions générales de vente détaillées dans le présent document.
- Session de formation : elle comprend le nombre de jours de formation précisés au devis, ils pourront être programmés de manière continue ou échelonnés dans le temps.

4. Documents contractuels et processus de vente

Pour chaque session de formation et sur demande du Client, la société REVEZ VIVEZ adresse une convention *de formation professionnelle en double exemplaire.

**Il s'agira d'un contrat de formation professionnelle lorsque l'accord est passé directement entre le stagiaire et la société REVEZ VIVEZ et d'un devis pour les prestations de conseil.*

Cette convention contient la description de l'action de formation et des objectifs pédagogiques, le prix de la prestation et les modalités de réalisation de la prestation (planning, lieu, matériel ...) ainsi qu'une date de validité.

La société REVEZ VIVEZ pourra programmer la session de formation et débiter la création des scénarios pédagogiques lorsque les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- La réception de la convention datée et signée portant le cachet commercial du Client et la mention « Bon pour Accord » avant la date de fin de validité, adressé au choix par courrier postal ou mail à info@revezvivez.com
- La réception du paiement de l'acompte du coût total de la session de formation, fixé dans la convention.

Si au moins l'une de ces conditions n'est pas remplie ou partiellement remplie, la convention sera considérée comme nulle et non avenue et n'engagera pas la société REVEZ VIVEZ à poursuivre l'action de formation.

Dans le cas où les conditions sont remplies, la société REVEZ VIVEZ prépare les scénarios des situations de travail en lien avec les objectifs pédagogiques définis et procède à la formation des stagiaires.

A l'issue de la session de formation, la société REVEZ VIVEZ remet une attestation de formation à chaque stagiaire.

5. Modalités de facturation et de paiement

Les prix et modalités de paiement sont indiqués sur la convention (ou contrat ou devis) en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA légal en vigueur. Toute session de formation commencée est due dans son intégralité.

L'intégralité du règlement du prix de la session de formation est à effectuer :

- paiement en 2, 3 ou 4 fois sans frais par Carte Bleue
 - au comptant
- à l'ordre de la société REVEZ VIVEZ par virement

6. Contenu des prestations

Toute prestation de formation est dispensée conformément aux méthodes pédagogiques.

Les contenus des programmes sont détaillés dans les plaquettes, cependant le formateur peut se réserver le droit de les modifier en fonction du niveau des participants, de la dynamique du groupe, de l'actualité.

7. Conditions d'absence, de cessation anticipée, d'annulation ou de report de formation par le Client (ou un stagiaire)

Toute session de formation débutée est due dans son intégralité et sera facturée par la société REVEZ VIVEZ au Client. Si les participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de stage, la facture est établie et devra être réglée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session, à titre d'indemnité forfaitaire.

L'annulation par le Client d'une session de formation non débutée aura pour conséquence l'application de frais d'annulation définis de la façon suivante :

- Si l'annulation est connue par la société REVEZ VIVEZ plus de 15 jours avant la date de démarrage de la session prévue : la société REVEZ VIVEZ conserve l'acompte reçu (ou le facture s'il n'a pas été réglé).
- Si l'annulation est connue par la société REVEZ VIVEZ entre 15 jours et 7 jours ouvrés avant la date de démarrage de la session prévue : les frais d'annulation sont de 50% du prix total de la formation.

8. Conditions d'absence, de cessation anticipée, d'annulation ou de report de formation par la société REVEZ VIVEZ.

Dans l'hypothèse où la société REVEZ VIVEZ n'est pas en capacité de débiter la session de formation ou d'exécuter une journée de formation programmée, elle en informe le Client et lui propose un report de la session ou de la journée.

Faute du report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la prestation, la société REVEZ VIVEZ procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client.

En cas d'annulation par la société REVEZ VIVEZ, les sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client seront remboursées.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la session de formation par la société REVEZ VIVEZ ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

9. Empêchement et force majeure

La société REVEZ VIVEZ est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients et stagiaires de par la nature de la prestation délivrée.

La responsabilité de la société REVEZ VIVEZ ne pourra être engagée à l'égard de ses clients ou stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure ou d'un évènement fortuit.

L'article 1148 du code civil et la jurisprudence décrivent la force majeure.

Outre ces évènements, seront considérés comme force majeure la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à la société REVEZ VIVEZ, les désastres naturels et incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des transports de tous types ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la société REVEZ VIVEZ.

10. Propriété intellectuelle et copyright

La société REVEZ VIVEZ est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les formations qu'elle propose à ses clients.

Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle que soit leur forme, utilisés dans le cadre des formations ou remis aux stagiaires, sont des œuvres originales, propriété exclusive de la société REVEZ VIVEZ et protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Toute utilisation, transmission, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation ou toute exploitation non expressément autorisée par la société REVEZ VIVEZ est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

Cette interdiction porte en particulier sur l'utilisation faite par le Client ou le stagiaire dans le cadre de leurs propres actions de formation.

11. Confidentialité et communication

La société REVEZ VIVEZ, le Client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentielles les informations et documents, quelle que soit leur forme et nature auxquels ils pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de la formation ou des échanges précédant la signature du devis.

Seules les informations transmises par le Client, notamment relatives aux stagiaires, peuvent être communiquées par la société REVEZ VIVEZ aux partenaires avec lesquels sont organisées les formations.

Le client accepte d'être cité par la société REVEZ VIVEZ comme client et de voir mentionner son nom ou une description de la nature des prestations effectuées sur leur page internet, dans ses publications, propositions avec des tiers, rapports d'activité ainsi qu'en cas de dispositions légales, règlementaires ou comptables l'exigeant.

12. Règlement intérieur de l'organisme

Sauf pour le cas où c'est le règlement intérieur de l'établissement dans lequel la session de formation a lieu qui s'applique (ce sera alors précisé dans la convention), le RI est annexé à la convention (ou contrat ou devis).

13. RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et protection et accès aux informations à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires en ligne ou non, et toutes informations futures permettant notamment d'établir une convention de formation, un contrat de prestation ou un contrat de formation professionnelle sont utilisées par la société REVEZ VIVEZ uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des prestations et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi du 20 juin 2018, le client ainsi que le stagiaire disposent d'un droit d'accès et de rectification permettant, le cas échéant, de faire rectifier, compléter ou mettre à jour les données à caractère personnel inexactes ou incomplètes, les concernant ainsi que d'un droit à l'effacement de ces données personnelles, ou à une limitation du traitement.

De plus, ils disposent d'un droit, pour motifs légitimes, de s'opposer au traitement de leurs données ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données.

Ils peuvent définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès.

Ils sont informés qu'ils peuvent librement désigner une personne chargée de l'exécution de leurs directives et modifier ou révoquer leurs directives à tout moment. Ils peuvent également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, s'ils considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant effectué par la société REVEZ VIVEZ constitue une violation du RGPD.

Ils peuvent exercer l'ensemble de leurs droits ainsi que définir des directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement ou à la communication de leurs données après leur décès en s'adressant au délégué à la protection des données de la société REVEZ VIVEZ :

- par courrier postal à l'adresse suivante : 18 rue Edward Télon 97354 Rémire-Montjoly.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@revezvivez.com

14. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées par le présent document et tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sont régies par le droit français.

A défaut de résolution amiable d'un litige entre le Client et la société REVEZ VIVEZ, les tribunaux de Cayenne seront seuls compétents pour régler le litige.